

N/REF : 12/09/2025 9H06 C:000003 I:02642
V/REF : AC/C27830
V/Email reçu le Vendredi 12/09/2025 a 9H06

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BLS
IMMEUBLE : LES BLASONS -BLS
10, BD DE LA TOUR AUVERGNE
.
35000 RENNES

Rennes, le 16 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 10 AUVERGNE - LOCAL MENAGE
MOTIF : RECHERCHE DE FUITE DANS LE LOCAL MÉNAGE (EAU QUI COULE EN CONTINUE)
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 12/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : BRUIT D'EAU QUI COULE DERRIERE LE LOCAL MENAGE
COUPURE COMPTEUR LOCAL MENAGE
ROBINET EVIER ECS OUVERT
FERMETURE DU ROBINET + REOUVERTURE COMPTEUR
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 12/09/25 a 15H06 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00	100,00
TOTAL H.T.					100,00
T.V.A. a 10,00%					10,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.